

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépose et repose de la casquette de type verrière de l'entrée du bâtiment de la Mairie de Gex / Société DE SA Serrurerie Métallerie / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SC - AC)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,



**VU** le budget 2022,

**VU** l'offre de l'entreprise DE SA Serrurerie Métallerie, domiciliée ZA des Epinettes, 01130 Les Neyrolles,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la dépose et repose de la casquette de type verrière de l'entrée du bâtiment de la Mairie de Gex afin de procéder à l'installation d'une borne interactive pour l'affichage légal,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec l'entreprise DE SA Serrurerie Métallerie, du devis relatif à l'affaire citée en objet, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, en application des articles L.213-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique,

DÉCIDE

-  **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise DE SA Serrurerie Métallerie, pour un montant total de 6 300,00 € HT, soit 7 560,00 € TTC, concernant la dépose et repose de la casquette de type verrière de l'entrée du bâtiment de la Mairie de Gex,
-  **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 05 août 2022.

Pour le Maire,  
Christian PELLÉ  
Adjoint délégué



L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 08 août 2022, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 08 août 2022.

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220805-2022\_146\_DEC-DE

